

Présentes Alle, La Baroche, Basse-Allaine, Le Bémont, Boncourt, Bure, Châtillon, Clos du Doubs, Coeuve, Courchapoix, Courchavon, Courgenay, Courrendlin, Courroux, Courtételle, Dampheux-Lugnez, Delémont, Les Enfers, Fahy, Fontenais, Les Genevez, Grandfontaine, Haute-Ajoie, Moutier, Le Noirmont, Pleigne, Porrentruy, Saignelégier, Saint-Brais, Soyhières, Val-Terbi, AJECA

Excusées Beurnevésin, Boécourt, Les Bois, Bonfol, Bourrignon, Les Breuleux, Cornol, Develier, Ederswiler, Haute-Sorne, Lajoux, Mervelier, Mettembert, Montfaucon, Movelier, Muriaux, Rossemaison, Saulcy, Soubey, Vendlincourt

Invités Madame la Ministre Rosalie Beuret Siess / Monsieur Christophe Riat / Madame Gladys Winkler Docourt / Madame Tania Schindelholz

Secrétaire Elisa Ioset

<p>1. Salutations</p>	<p>Monsieur le Président Lionel Maitre salue tous les membres présents à l'Assemblée et cède la parole à Madame la Ministre Rosalie Beuret Siess.</p> <p>Madame la Ministre Rosalie Beuret Siess salue toutes les personnes présentes et indique son réel plaisir à participer aux Assemblées de l'AJC. Elle explique qu'il y a une année les membres de l'AJC ont accepté la modification des statuts de l'association, il a été formalisé la création de nouveaux organes, en particulier d'un bureau et d'un secrétariat général, dans le but de renforcer l'AJC en confortant et en développant ses rôles stratégiques de soutien politique, de promotion d'autonomie communale et de défense des intérêts des communes, ainsi qu'un rôle plus opérationnel d'appui technique aux communes. Autre point fort de la réforme, la volonté que l'association se place comme une véritable interlocutrice de l'État et que le partenariat avec le Canton soit privilégié dans l'exécution des tâches communales et intercommunales. Elle constate que l'AJC a trouvé ses marques, que le travail effectué par le bureau, le comité et le secrétaire général ont porté leurs fruits, et que l'AJC est désormais un partenaire crédible et efficace. Pour preuve, la conduite du dossier concernant l'accueil de Moutier et ses impacts sur la péréquation financière, dossier pour lequel une collaboration intense entre le secrétariat général, le comité et les services de l'Etat ont permis de construire une solution admise par l'ensemble des acteurs. L'activité déployée au sein du secrétariat général a clairement démontré</p>
-----------------------	---

les plus-values qu'apporte la professionnalisation d'une telle structure en soutien du bureau et du comité, en appui des élus communaux au sujet des dossiers de politique générale ainsi qu'en matière de collaboration avec les représentants du canton. Elle remercie également le Président Lionel Maitre, la Vice-présidente Catherine Erba, ainsi que les autres membres du comité qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour que l'AJC soit à la hauteur des attentes portées en elle. Elle remercie également le Délégué aux affaires communales Monsieur Christophe Riat, qui a joué un rôle d'appui au comité dans la mise en place des nouvelles structures de l'AJC. Depuis une année, le partenariat de l'AJC avec l'Etat a pris une nouvelle dimension qu'elle tient à saluer. Cette collaboration devra encore s'intensifier pour relever les défis qui attendent l'Etat et les communes, à savoir, pour en citer quelques-uns, l'accueil de Moutier, le processus d'intégration qui est déjà à l'œuvre durera quelques années et aura des impacts sur le canton, mais aussi sur les communes. Un certain nombre de défis ont déjà été relevés, d'autres sont encore devant nous. Pour que la venue de la nouvelle commune se fasse dans les meilleures conditions possibles, le Gouvernement sait qu'il peut compter sur les communes pour que la transition se déroule de façon optimale. Un autre défi est celui des finances cantonales et indirectement communales. En effet, l'amélioration de la situation financière qui mobilise depuis un certain temps déjà le Gouvernement et l'administration cantonale, mais aussi le Parlement et qui touche aussi les communes, nécessite l'implication et la participation de tous les acteurs pour que les solutions proposées soient pertinentes, efficaces, proportionnées et, au final, acceptées par le plus grand nombre. Des mesures dont l'efficacité est démontrée ont déjà été prises. D'autres pistes ont été identifiées et sont en cours d'élaboration. Notamment le projet modernisation de l'État qui vise à redimensionner et optimiser les prestations, les processus et l'organisation afin d'améliorer la productivité et de réduire les coûts tout en maintenant une offre adéquate et de qualité élevée.

Des synergies avec les communes ne manqueront pas de s'imposer. Une autre piste à prendre en considération, c'est celle d'une réforme des structures communales pour atteindre un optimum dans la taille des communes, dans l'intérêt des communes elles-mêmes, mais aussi dans celui de l'État. Les communes et l'Etat ont à y gagner en efficacité et en efficience. Le Gouvernement en est persuadé afin de proposer une offre adéquate de prestations de haute qualité à moindre coût. Ce type de processus ne se décrète pas, pour convaincre la population, il est nécessaire de faire envie. Or, sans les élus, sans leur soutien et leur engagement, rien ne sera possible.

Les communes ont un rôle important à jouer pour le relèvement de ces défis. Le Gouvernement compte sur les élus pour qu'ensemble, il soit abordé solidairement cette période charnière pour l'avenir de la République et Canton du Jura. Madame la Ministre souhaite une assemblée fructueuse et, avec un peu d'avance, de joyeuses fêtes de Noël et de fin d'année.

<p>2.</p>	<p>Situation de l’AJC – Rapport 2024</p>	<p>Lionel Maitre explique que l'année 2024 a été une année déterminante pour l'Association jurassienne des communes, marquée par des enjeux cruciaux, des avancées importantes et un renforcement significatif de nos liens avec le Gouvernement cantonal. Il tient à présenter un aperçu des principaux dossiers traités et des actions qui ont été menées, en mettant particulièrement en lumière la collaboration étroite avec les partenaires et l'efficacité croissante de l'organisation. Un des points marquants de cette année a été la collaboration avec l'Etat, notamment en ce qui concerne la péréquation financière liée à l'intégration de Moutier. De mars à juin, le comité et le secrétaire général ont maintenu des contacts réguliers avec les différents services du canton sur ce dossier hautement stratégique. Ces échanges hebdomadaires ont été essentiels pour assurer une coordination fluide et efficace entre l'AJC et le Gouvernement, notamment pour ajuster les différentes variantes de la péréquation financière intercommunale avec l'arrivée de Moutier. La communication et la concertation entre les parties ont permis de faire avancer ce dossier de manière substantielle en prenant en compte les spécificités des communes, de la ville de Moutier et de l'État jurassien. Les contacts réguliers entre Monsieur Gentil et d'autres services de l'État ont facilité une collaboration optimale, contribuant ainsi à la progression rapide des dossiers en cours. Cette approche collaborative a permis de renforcer la synergie entre l’AJC et les autorités cantonales, favorisant un climat de travail constructif et de confiance. L'un des objectifs clés de l'AJC en 2024 a été de promouvoir une plus grande implication des communes dans les dossiers essentiels qui les concernent. Les informations et consultations régulières auprès des communes ont permis d'améliorer la compréhension des enjeux et d'accroître leur niveau de participation. Ce processus a été particulièrement bénéfique pour l'approbation des dossiers par les communes, leur permettant d'être mieux informés et plus actives dans les décisions prises. Ce travail de sensibilisation a été un véritable atout pour la suite des discussions et pour la prise en compte des intérêts communaux. Une autre avancée importante a été l'amélioration de l'organisation interne de l’AJC. Grâce à l'appui du nouveau bureau et du secrétaire général, les séances du comité ont gagné en qualité et en efficacité. La préparation et l'animation de ces séances ont été réalisées de manière plus fluide et structurée, ce qui a permis un suivi plus efficace des décisions prises. La professionnalisation de l'AJC a joué un rôle clé dans le renforcement de l'organisation,</p>
-----------	--	---

		<p>facilitant ainsi le travail au quotidien. L'AJC a véritablement joué son rôle de partenaire du Gouvernement durant cette année. Ce rôle n'a pas été uniquement collaboratif, mais aussi de contre-pouvoir lorsque cela a été nécessaire. Le comité a défendu avec conviction les intérêts des communes et veillé à ce que les décisions prises par le Gouvernement tiennent compte des réalités locales et des spécificités des territoires communaux. Cette approche a permis de maintenir un équilibre et de garantir que les décisions soient toujours prises dans le respect des principes de décentralisation et d'autonomie communale.</p> <p>La collaboration renforcée avec le Gouvernement cantonal, l'implication accrue des communes et l'amélioration de notre organisation interne ont permis à l'AJC de remplir pleinement son rôle de défenseur des intérêts communaux. Le comité a réussi à relever les défis de l'année écoulée. Cependant, en cette fin d'année, il convient de souligner une situation préoccupante qui affecte l'organisation interne de l'AJC.</p> <p>Le secrétaire général, seul employé de l'association, est en arrêt maladie depuis octobre. Cette absence qui survient à un moment où l'AJC commençait à bien fonctionner représente une difficulté importante pour le bon déroulement des activités. Le comité travaille activement à trouver une solution adéquate pour pallier cette situation et assurer la continuité du travail administratif et organisationnel. C'est malheureusement pour cette raison que le comité n'est pas en mesure de vous faire valider le PV de la dernière Assemblée Générale.</p> <p>Le comité s'engage à vous le transmettre rapidement et il sera validé lors de la prochaine assemblée générale avec celui de ce soir.</p> <p>Le comité va réagir afin d'être prêt à aborder les enjeux de 2025 avec détermination et confiance.</p> <p>Pour terminer la lecture de ce rapport, le Président tient à remercier l'ensemble des membres du comité de l'AJC pour leur engagement continu ainsi que les partenaires institutionnels pour leur collaboration efficace.</p> <p>La discussion est ouverte. La discussion n'étant pas demandée, le Président clôture ce point.</p>
--	--	---

3.	Présentation de la boîte à outils	<p>La parole est donnée à Mesdames Gladys Winkler Docourt qui a réalisé ce travail dans le cadre d'un certificat d'études avancées en transition écologique et changement du paradigme économique et Tania Schindelholz de la Fondation O2.</p> <p>En préambule, il est expliqué que l'idée est de donner des impulsions aux communes, de les mettre en mouvement ou de les accompagner dans cette mise en mouvement. C'est pour ceci que Madame Winkler Docourt a cherché des partenaires et qu'elle a eu des échanges avec l'AJC et la Fondation O2 pour mettre en avant ce projet.</p> <p>La présentation est annexée au PV. La parole est donnée à l'Assemblée.</p> <p>Madame Josiane Sudan explique que Madame Winkler Docourt a déjà pris contact avec la commune de Haute-Ajoie pour lancer le projet. La commune a expérimenté avec des ateliers participatifs. Il y a donc peu de chance que ses collègues de Haute-Ajoie souhaitent reproduire l'expérience tout de suite.</p> <p>Monsieur Sébastien Koller explique que la commune de Courtételle participe actuellement à un projet pilote avec le service social régional. Il souhaite savoir s'il y a une coordination avec ces services pour ce projet. Madame Winkler Docourt répond que ce sont des projets parallèles mais qu'il n'y a pas de collaboration actuellement.</p> <p>Monsieur Lionel Maitre demande si les communes qui sont déjà en possession du label « commune en santé » vont être approchées pour mettre en action ce projet. Il est répondu que le projet va être envoyé à ces communes mais également à celles qui n'ont pas le label. Il n'y a pas la nécessité de faire des gros projets.</p> <p>Monsieur Marcel Winistoerfer invite les communes à adhérer à ce projet qui vient d'être présenté. Dans les deux cas, que ce soit la participation, la notion d'attachement, d'avoir un service jeunesse et des actions communautaires qui naviguent dans ce domaine-là, tirent. Alors, ce n'est pas toujours facile pour les conseils communaux d'accepter, de lâcher un peu quelque chose, mais c'est quand même dans l'air du temps et il faut y arriver. Et pour la santé, c'est pareil, donc Moutier a travaillé l'année passée avec O2, justement, pour obtenir le label. Ce n'est pas le label en soi qui passionne, c'est le cheminement qui s'est fait.</p> <p>Monsieur Lionel Maitre ajoute que la commune de Boncourt a été labellisée il y a 2-3 ans. Le conseil n'a pas été réinventé la commune, il y a beaucoup de choses qui étaient en place, mais</p>
-----------	-----------------------------------	---

		<p>qui était faite d'une certaine manière, et puis qu'il a fallu un peu améliorer dans les processus, et puis ça permet aussi de suivre les actions et puis de ne pas de tomber dans l'oubli. Finalement, il y un peu de suivi, ce qui permet, quand il y a des conseillers qui quittent, quand il y a des maires qui quittent, quand l'exécutif change, de garder une espèce de ligne. Le label, c'est sympa pour le mettre sur les présentations de la commune, mais ça s'arrête à peu près là. C'est le processus qui est fait qui est intéressant, qui vise finalement à valoriser toutes les activités que les communes font déjà souvent, mais qui sont difficiles à percevoir en tant que mesures de promotion de la santé et puis surtout l'accompagnement pour se rendre compte de l'importance de travailler cette promotion de la santé, l'impact que ça peut avoir sur la population, sur le mieux vivre ensemble.</p> <p>La parole n'étant plus demandée, le point est clôturé.</p>
4.	Budget 2025	<p>L'assemblée accepte l'entrée en matière.</p> <p>Monsieur Lionel Maitre présente le budget 2025. Il explique que les dépenses sont identiques à l'année 2024. Au niveau des recettes, en raison de la situation actuelle de l'AJC, le comité a décidé de ne pas augmenter les cotisations des communes qui sont de CHF 1.50 par habitant. Le montant 2025 est supérieur à celui de 2024 car la commune de Moutier paiera dès cette année les cotisations pleines. Le budget prévoit donc un déficit de CHF 26'000.- qui peut être couvert par un compte de provision à la banque Valiant.</p> <p>La discussion est ouverte.</p> <p>Madame Karine Genesta-Nagel demande combien il y a sur les comptes en banque. Monsieur Lionel Maitre répond qu'il y a actuellement CHF 130'000.-.</p> <p>La discussion n'étant plus demandée, l'assemblée passe au vote pour accepter le budget 2025. Le budget 2025 est acceptée à la majorité évidente et sans avis contraire.</p>
5.	Divers et imprévus	<p>Monsieur Philippe Eggertswyler explique qu'un groupe de travail s'est formé afin de savoir s'il serait opportun de faire une étape dans le Jura pour le Tour de Romandie 2026. L'idée est de prendre aussi l'arrivée de Moutier pour que, symboliquement, il y ait une étape qui puisse se faire de Moutier à Delémont. Si les communes sont intéressées, le Tour pourrait se faire sur</p>

	<p>deux jours. Il y aurait donc une énorme visibilité du Jura. Et l'idée, est de savoir si les communes jurassiennes seraient intéressées à financer à hauteur CHF 1.- par habitant. L'AJC va envoyer un courrier pour connaître la position des communes quant à savoir si c'est quelque chose qui peut être intéressant ou pas pour les communes, mais également pour le canton du Jura, pour la visibilité de la région.</p> <p>La parole n'étant plus demandée, Monsieur Lionel Maitre clôt l'assemblée.</p>
--	--

Séance levée à 20h30

La secrétaire du jour : Elisa Ioset

Boncourt, le 29 décembre 2024